

## Bulletin d'histoire politique

# Les États fédéral et québécois entre 1940 et 1962. Une sensibilisation croissante à la donne linguistique

Félix Lafrance

---

Pierre-Stanislas Bédard, la crise de 1810 et les débuts de la démocratie parlementaire  
Volume 19, numéro 3, printemps 2011

URI : [id.erudit.org/iderudit/1055995ar](https://id.erudit.org/iderudit/1055995ar)  
<https://doi.org/10.7202/1055995ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

### Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique et VLB éditeur

ISSN 1201-0421 (imprimé)  
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

### Citer cet article

Lafrance, F. (2011). Les États fédéral et québécois entre 1940 et 1962. Une sensibilisation croissante à la donne linguistique. *Bulletin d'histoire politique*, 19(3), 111–136. <https://doi.org/10.7202/1055995ar>  
Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]

---



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. [www.erudit.org](http://www.erudit.org)

## Les États fédéral et québécois entre 1940 et 1962. Une sensibilisation croissante à la donne linguistique

FÉLIX LAFRANCE  
*Doctorant en histoire*  
*Université de Laval*

Depuis plus de deux siècles, la situation dans laquelle les Canadiens français tentent de maintenir la langue française a été difficile. Ils l'ont défendue contre les volontés d'assimilation britanniques et ont voulu en faire un des moteurs de leur identité. En coexistant avec un colonisateur anglophone et, à partir de 1850, parmi une majorité anglophone, le français n'a cessé, depuis la Conquête britannique de 1760, de poser des difficultés à la vie canadienne. Si la nation canadienne-française a cru que la Confédération de 1867 établissait un pacte égalitaire avec la nation canadienne-anglaise, celle-ci y voyait plutôt une fusion assimilatrice. Par conséquent, l'usage du français dans les différentes parties du pays où la présence francophone le justifiait a fait l'objet d'âpres luttes depuis.

Avec les années 1960, la population anglophone devient plus consciente de la question linguistique et plus conciliante. Jusqu'à ce que cette ouverture apparaisse, la confiance des Canadiens français pour leur protection va à l'Église catholique<sup>1</sup> et aux associations francophones, qui promeuvent une identité fondée sur la préservation des traditions ancestrales telles la foi, la langue et l'agriculture, censées assurer la « survivance culturelle ». Pour leur part, avant la décennie 1960, les États fédéral et provinciaux ont de la difficulté à reconnaître le fait français autrement que par ce que l'article 133 de la Constitution reconnaît comme droits linguistiques<sup>2</sup>. Mais à partir des années 1940, à mesure que l'État providence se développe à Ottawa puis dans certaines provinces, les États doivent réfléchir à la place du français dans l'élaboration de leurs politiques. De plus, le nouvel

interventionnisme étatique amenuise le rôle de protectrices que jouent les communautés civile et cléricale, puisqu'elles sont de moins en moins capables de contrôler les éléments culturels et identitaires dont s'accaparent peu à peu les gouvernements. À mesure que l'État s'implique dans les rapports sociaux, les problèmes linguistiques surgissent, pour atteindre une intensité inégalée au début des années 1960. Les débats d'opinions et la frustration qu'ils engendrent mènent à la création des grandes commissions d'enquête sur la situation de la langue au Canada.

Dans un célèbre éditorial dans *Le Devoir* du 20 janvier 1962, André Laurendeau<sup>3</sup> réclame une enquête majeure sur la situation du bilinguisme et la participation des francophones dans la Confédération. Il y dénonce la « politique de concessions au compte-gouttes » (Marcel Martel) du fédéral, qui demeure trop souvent silencieux devant le problème linguistique. D'après l'éditorialiste, les Canadiens français ont besoin d'une réforme générale, alors que les Canadiens anglais doivent accepter l'établissement de politiques linguistiques équitables pour chacune des deux communautés s'ils tiennent à conserver cette minorité au sein du pays. Cet événement est un écho à l'impatience grandissante des Canadiens français à l'égard de la population canadienne-anglaise. Étant donné le contexte des transformations des États fédéral et québécois, il y a lieu de réfléchir aux raisons pour lesquelles André Laurendeau est venu au constat de la nécessaire étude de l'état du bilinguisme au Canada en 1962. Il est à propos de se demander, effectivement, quels sont les préalables à cette requête, car cette question peut révéler à quel point le rôle grandissant des États dans les rapports sociaux peut influencer la situation linguistique qui prévaut en janvier 1962.

En y répondant, nous pourrions constater quelles sont les politiques linguistiques gouvernementales des années antérieures. Cela est intéressant dans la mesure où la plupart des chercheurs qui se sont intéressés à ce sujet l'ont fait surtout pour d'autres périodes. Par exemple, plusieurs études historiques de ces politiques, telles celles de M. Bastarache<sup>4</sup> et M. Larrivée<sup>5</sup>, passent sans l'aborder la période allant de 1940 aux années 1960. Ainsi, pour répondre à la problématique, la documentation sur les politiques linguistiques ne pouvait pas nous apporter les réponses escomptées. Les ouvrages qui ont guidé notre recherche sont ceux de Marcel Martel<sup>6</sup> et de Michel Plourde<sup>7</sup>, qui tablent plus sur les luttes des Canadiens français pour leurs droits, pour le premier, et sur l'histoire du français au Canada pour le deuxième. Afin de compléter notre étude, nous nous sommes penchés sur des recherches portant sur des services gouvernementaux, sur l'histoire des Canadiens français, sur celle de la langue française au Canada et sur différentes commissions d'enquête. Nous devons également poser notre regard sur ces commissions comme sources primaires afin de dégager ce qu'elles suggèrent en matière linguistique. L'ensemble

des études et des sources, bien que disparates, nous permet, par le lien de notre hypothèse qui les unit, de répondre à notre questionnement.

Pour notre part, nous croyons que si Laurendeau en vient à demander une enquête, c'est pour régler la crise que le Canada affronte en 1962. Cette crise est le fruit de la transformation des États fédéral (depuis 1940) et québécois (dès 1960). Dans leur propension croissante à intervenir dans la société pour réguler les conflits et les problèmes politiques, sociaux et économiques, ils deviennent plus sensibles à la question linguistique, et leurs citoyens, notamment les Canadiens français, souhaitent qu'ils en fassent davantage en cette matière. Nous sommes conscients que notre réponse n'est pas exhaustive, mais si nous nous limitons arbitrairement à l'étude de l'État du Québec et à ne pas faire celle des autres provinces, c'est que nous croyons que les dynamiques dans celles-ci sont différentes et qu'elles n'ajouteraient pas d'éléments essentiels à la compréhension de notre questionnement.

Avant d'entamer ce travail, il est important de clarifier certains termes qui seront employés tels que nous les entendons. D'abord, les vocables « Canadiens français » et « Québécois » seront utilisés dans leur acception historique et non actuelle. À l'inverse, nous utiliserons la formule anachronique « francophones hors Québec »<sup>8</sup> pour parler des Canadiens français des provinces autres que celle du Québec. Ensuite, nous ne considérerons pas uniquement comme politiques linguistiques les lois adoptées par les États, mais aussi leurs services gouvernementaux rendus dans les deux langues ou dans l'une ou l'autre. Aussi, le concept de « droits », tel que nous l'emploierons, n'est pas celui selon lequel les droits doivent nécessairement faire l'objet de garanties juridiques, mais celui où les droits sont tributaires d'une coutume établie ou de règles relatives à l'utilisation d'une langue. Puis, nous entendrons par « bilinguisme institutionnel » la capacité de l'État et de ses institutions à s'administrer et à communiquer avec la population en anglais et en français.

Notre analyse s'articule autour de la transformation que les États fédéral, dans la première partie, et québécois, dans la deuxième, opèrent dès 1940 et 1960, respectivement. Au sujet du gouvernement fédéral, nous traiterons d'abord des problèmes d'unité nationale que la Crise économique des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale créent, car ils sont la véritable pierre angulaire de la transformation de l'État. Ainsi, nous aborderons les conflits entourant le bilinguisme institutionnel fédéral. Pour ce qui est de l'État québécois, nous analyserons sa transformation interventionniste en observant les recommandations de la Commission Tremblay, les débats sur l'éducation, sur la langue et sur l'infériorité francophone, puis la construction de l'État-nation et de ses conséquences sur le Canada français. Le traitement exhaustif de tous ces thèmes n'est pas notre propos, mais une synthèse de chacun d'eux nous permettra de comprendre

comment la nouvelle sensibilisation étatique et citoyenne pour la langue française crée la crise linguistique canadienne des années 1960.

### **Le bilinguisme: une sensibilisation fédérale à l'ombre d'un interventionnisme accru**

Entre 1940 et 1960, le gouvernement fédéral instaure progressivement un État de forme providentialiste sur le Canada. À Ottawa, l'intervention devient alors la norme pour réguler les problèmes canadiens. Cette façon de faire implique dans plusieurs cas à devoir s'intéresser à la question de la langue, engendrant d'autres conflits, qui créent en partie la situation qui prévaut au Canada en 1962. Il est donc opportun de jeter notre regard sur ces conflits que crée la difficile instauration du bilinguisme institutionnel, en passant par les domaines de la bureaucratie, de la culture et de l'éducation, de la radio et de la télévision, puis par le recensement de 1961.

#### **A. Les débuts de l'État providence à Ottawa**

Jusqu'en 1940, l'État laisse les lois du marché fonctionner d'elles-mêmes. Mais avec la crise, cette conception libérale du développement montre ses limites: la Dépression des années 1930 prend une ampleur inégalée et l'emploi est complètement déstabilisé. Dépourvues de ressources financières suffisantes, les provinces ne peuvent rien faire pour leurs populations nécessiteuses. C'est dans cette situation que le Canada entre en guerre. En 1942, le premier ministre Mackenzie King revient sur sa promesse électorale de ne pas imposer de conscription. Il organise alors un plébiscite pour connaître l'opinion de la population canadienne sur une éventuelle conscription, ou pour justifier sa nouvelle position. Les Canadiens anglais sont en faveur alors que les Canadiens français s'y opposent massivement. La participation obligatoire à laquelle le vote mène engendre énormément d'animosité entre les deux peuples. Éprouvée par la Crise et la guerre, l'unité canadienne représente alors un grave problème pour le Canada. Les solutions qu'Ottawa adopte pour le résorber l'amènent à se sensibiliser à la question linguistique.

Pour assurer une meilleure répartition des richesses entre les citoyens, qui sont malmenés par la Crise, le fédéral conclut que la coopération intergouvernementale doit être révisée afin d'établir un partage plus sain des finances publiques<sup>9</sup>. En ce sens, en 1937 Mackenzie King met en branle, unilatéralement, la Commission royale d'enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (Rowell-Sirois). La vaste enquête que ses commissaires, alors surnommés les «Pères de la reconfédération», mènent représente à ce moment la première enquête réflexive sur le partage des revenus fiscaux depuis la Confédération. La Commission est chargée d'examiner

«les bases sur lesquelles repose le pacte confédératif du point de vue financier et économique, ainsi que l'attribution des pouvoirs législatifs»<sup>10</sup>. Son rapport est déposé en 1940. Il propose l'accroissement des compétences de l'État fédéral en prévoyant des transferts de juridictions constitutionnelles des provinces. Il recommande notamment la dévolution de tous les pouvoirs en matière d'impôt sur le revenu au fédéral, tout en lui accordant la charge des dettes provinciales et des programmes sociaux et la gestion d'un système de péréquation pour redistribuer des sommes aux provinces les moins fortunées. La Commission Rowell-Sirois, même si elle n'en a pas le mandat, apprécie aussi les mémoires qui lui sont présentés sur la situation du français dans les provinces dites canadiennes-anglaises. Ses suggestions en ce sens reposent à la fois sur l'esprit et la lettre de l'article 133, car elles favorisent la promotion du français comme complément culturel à la culture anglaise du pays, mais déclarent que «la législature d'une province est seule compétente pour créer l'emploi des deux langues dans les actes [ou services] publics»<sup>11</sup>. Sans induire à des politiques linguistiques de la part du gouvernement fédéral, la vision des commissaires lui donne une direction.

Fort des théories de l'économiste John Keynes, des recommandations de la Commission Rowell-Sirois et de l'autorité et du prestige que la guerre lui confère<sup>12</sup>, l'État fédéral embrasse la volonté d'obtenir des compétences provinciales pour devenir une institution régulatrice de la société. D'abord, il accapare en 1942 la quasi-totalité du monopole des provinces sur les impôts directs contre des subventions. Cela rend son intervention sur de nouveaux champs plus facile. Malgré de courtes oppositions, les provinces n'ont pas la force de combattre et doivent accepter les règles qu'impose l'État fédéral<sup>13</sup>. Sa nouvelle direction vise précisément à resserrer l'unité canadienne, mais le force à affronter de nouveaux problèmes reliés à la langue.

## **B. La lutte pour les chèques bilingues**

En effet, l'établissement de l'État providence fédéral amène de l'eau au moulin des préoccupations sur le bilinguisme canadien. Avec l'adoption des nouveaux régimes universels d'assurance-chômage (1940), de pensions de vieillesse et d'allocations familiales (1944) survient la «chicane des chèques bilingues». La lutte pour la distribution bilingue des chèques fédéraux d'un océan à l'autre entre dans une guerre plus globale sur le bilinguisme institutionnel, entamée dans les années 1920. Le combat mène le gouvernement King à instituer l'émission bilingue des timbres en 1927 et celle du papier-monnaie en 1936. De plus, durant la guerre, le réseau institutionnel canadien-français tente d'obtenir, sans résultat, que les cartes d'enregistrement pour le service militaire et que les bulletins de vote

au plébiscite sur la conscription soient imprimés dans les deux langues pour les francophones hors Québec qui en font la demande. Mais la bataille qui débute en 1945 au sujet des chèques bilingues est la plus importante pour l'établissement du bilinguisme institutionnel<sup>14</sup>. Fondée sur le concept du dualisme national<sup>15</sup>, cette requête est nécessaire si l'on veut que les droits de la nation canadienne-française soient respectés.

La lutte est d'abord menée par le Conseil de la vie française en Amérique (CVF)<sup>16</sup> qui obtient, en 1951, que les chèques d'allocations familiales soient distribués dans les deux langues à l'intérieur du Québec. La réussite est symbolique, mais partielle, puisque les Canadiens français des autres provinces sont toujours privés de leurs droits en cette matière. C'est à ce moment que l'Ordre de Jacques-Cartier<sup>17</sup> entre dans le conflit. Il veut éviter de voir le gouvernement adopter la même solution pour les autres régimes sociaux. Son argumentation selon laquelle il serait profitable financièrement pour le trésor public d'imprimer une seule série de chèques plutôt que deux ne trouve pas écho auprès du ministre des Finances Douglas Abbott, qui avoue que les raisons pour lesquelles le gouvernement ne veut pas aller plus loin dans cette affaire sont plus politiques que techniques. Le combat avance néanmoins. En mars et en avril 1953, la Chambre des Communes débat sur le sujet. Le gouvernement de Louis Saint-Laurent, en pleine période électorale, craint de perdre le vote canadien-français du Québec avec cette question. Ceci peut expliquer qu'il accepte finalement, en avril 1953, de distribuer tous ses chèques dans les deux langues pour la seule province de Québec. Fort de cette victoire, le réseau institutionnel canadien-français prend des ailes. Ses demandes continues pour régler ce dossier aboutissent finalement, en 1957, après maints débats aux Communes. L'État fédéral reconnaît, pour justifier sa décision devant l'électorat anglophone, que la distribution unique des chèques bilingues d'un océan à l'autre du Canada est la solution la plus économique. Toutefois, en raison des dissensions et des réticences au sein du cabinet, la réalisation de cette nouvelle politique linguistique s'accomplit seulement le 17 janvier 1962 par le gouvernement de John Diefenbaker. Annoncée discrètement afin de ne pas exciter la critique populaire de la majorité linguistique, la mesure ne fait pas non plus l'unanimité chez la minorité. Pour certains, tel André Laurendeau, ceci représente encore des miettes.

### **C. La représentativité francophone dans la fonction publique**

Comme pour les chèques bilingues, la montée de l'État providence fédéral provoque des luttes, cette fois-ci en ce qui a trait à la représentativité des Canadiens français au sein de l'administration gouvernementale. Sous l'effet du développement de nouveaux services à portée sociale, culturelle ou économique rendus par l'État, le phénomène « technobureaucratique »

s'étend et le rôle joué par l'administration publique s'accroît. Réalisant cette réalité, les Canadiens français veulent s'assurer une présence significative dans la fonction publique fédérale. Ils doivent, s'ils veulent influencer les décisions susceptibles d'affecter leurs droits, réussir à s'accaparer certains postes aux paliers supérieurs<sup>18</sup>. C'est aussi pour bénéficier de meilleurs services en français qu'ils souhaitent voir un nombre suffisant de Canadiens français y travailler. Le CVF et la Patente sont encore les premiers au front dans cet autre combat pour le bilinguisme institutionnel. Ils demandent à l'État d'engager des personnes qui connaissent les deux cultures et les deux langues dans les services fédéraux, par exemple dans les organismes culturels tels Radio-Canada (SRC) et l'Office national du film (ONF). Ils organisent également des campagnes pour dénoncer le manque de représentativité des Canadiens français dans l'appareil fédéral. Les commissions royales d'enquête sont une de leurs tribunes pour promouvoir leurs objectifs. Ils y invitent l'État à légiférer de façon à respecter la conception du dualisme national.

Devant la Commission Gordon<sup>19</sup>, en 1946, plusieurs mémoires en faveur d'une présence accrue de Canadiens français au sein de la fonction publique fédérale sont présentés. Néanmoins, même si ses commissaires ont le mandat d'enquêter sur les classifications administratives dans la fonction publique, ils ne recommandent rien au sujet du français. L'année suivante, un comité appelé *Little Chicago* est formé par cinq députés canadiens-français pour critiquer la mince présence de la minorité linguistique (10%) dans la fonction publique et son absence parmi les vingt postes de sous-ministres. Leurs allégations trouvent une tiède réponse auprès de Mackenzie King, qui décide, pour désamorcer le climat de tensions et montrer sa bonne volonté, de nommer un francophone comme intermédiaire entre lui et le comité. C'est seulement au printemps 1962, avec la formation du comité sur le bilinguisme de la Commission Glassco<sup>20</sup>, que le bilinguisme institutionnel de l'administration fédérale commence à être sérieusement discuté au sein du gouvernement. Dans son rapport, on retrouve les prémisses d'un principe de bilinguisme pour la fonction publique canadienne. Eugène Therrien, un des commissaires, met l'accent sur les problèmes que rencontrent les Canadiens français pour entrer dans certains services gouvernementaux ou pour s'y sentir à l'aise. Ainsi, au moment où André Laurendeau écrit son éditorial, le 27 janvier 1962, il ne sait pas que la Commission Glassco fera débloquer la situation. Le climat d'indifférence étatique et anglophone au sujet de la représentativité francophone dans l'appareil fédéral joue certainement un rôle dans sa demande pour une réforme générale de la Confédération. Car considérant qu'en 1962 près d'un demi-million de fonctionnaires fait partie de la bureaucratie fédérale et qu'environ 15% seulement d'entre eux sont Canadiens français, il y a lieu de réclamer des changements.



## D. La politique culturelle d'Ottawa

Dans la recherche de son objectif, celui de renforcer l'unité nationale, le gouvernement fédéral poursuit dans la direction centralisatrice amorcée par la Commission Rowell-Sirois avec la création de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, dite Massey-Lévesque. Œuvrant de 1949 à 1951, la Commission manifeste l'intention de l'État de se doter d'une politique de centralisation culturelle. En accord avec les recommandations des commissaires, le gouvernement Saint-Laurent encourage davantage le dualisme culturel à travers le Canada. Pour ce faire, il s'appuie d'abord, en les soutenant de façon plus accrue financièrement, sur des organismes publics tels la SRC et l'ONF. Ensuite, il crée le Conseil des arts du Canada en 1957 et lui donne cinquante millions de dollars afin de promouvoir les arts, les lettres et les sciences sociales. Puis, il s'implique dans l'éducation et subventionne les universités canadiennes de plusieurs autres dizaines de millions de dollars. L'État souhaite que les éléments de cette nouvelle stratégie culturelle accroissent les relations entre les deux cultures canadiennes, pour que chacune réalise ce qui les unit et ce qui les différencie. Il cherche donc à accentuer la communication et la compréhension entre les deux communautés linguistiques du pays, de sorte que l'unité de ce dernier se renforce<sup>21</sup>. Évidemment, la nouvelle politique culturelle d'Ottawa permet aux Canadiens français de trouver de nouvelles assises pour la promotion de leur langue et de leur culture. Les suggestions de la Commission Massey-Lévesque et leur mise en œuvre dans le dossier de l'ONF l'attestent. Les recherches que les commissaires mènent entourant le cinéma au Canada montrent clairement que le nombre et la qualité des films de langue française ne suffisent pas à la demande. Devant cette situation, leur rapport propose que l'ONF s'efforce d'acquérir des films francophones de provenance extérieure, alors que la société d'État inscrit un montant de 146 000\$ à son budget pour la préparation de films de conception francophone<sup>22</sup>. Pourtant, la politique culturelle ne fait pas consensus.

En s'immisçant dans les domaines de la culture et de l'éducation, le fédéral irrite la sensibilité de certains Canadiens français et des nationalistes québécois. Ceux-ci craignent qu'en s'aliénant l'autonomie du Québec sur les compétences qui touchent à la culture, la nation canadienne-française perde ses fondements culturels et constitutionnels<sup>23</sup>. Au Québec, les seules recommandations du Rapport Massey-Lévesque sur l'aide fédérale à l'éducation universitaire provoquent une levée de boucliers. L'enjeu est de taille du fait qu'il met en doute l'indépendance culturelle des universités québécoises, en plus de permettre l'intrusion de l'État fédéral dans un champ de compétence strictement provincial, celui de l'éducation. S'il accepte les subventions en 1951-1952, Maurice Duplessis revient rapidement

sur sa décision par la suite, en gardant jalousement la compétence provinciale sur l'éducation qu'il considère à même d'assurer la survie culturelle du Canada français<sup>24</sup>. En ce sens, le CVF propose à l'État fédéral de remettre les subventions directement aux associations canadiennes-françaises provinciales qui les distribueraient, par le biais d'un régime de bourses d'études, aux Canadiens français des autres provinces pour qu'ils viennent étudier au Québec. Mais cette tentative d'aide aux minorités canadiennes-françaises échoue. Les enjeux délicats que cause l'insertion de plus en plus marquée d'Ottawa dans la compétence culturelle et dans l'éducation peuvent en partie expliquer la crise qui prévaut en 1962. Devant les nouveaux éléments culturels (cinéma, radio, télévision, etc.) qui ponctuent la vie des Canadiens et leur prise en charge par l'État fédéral, il est naturel, à ce moment, que les Canadiens français veuillent faire le point sur la situation. Car il y a des indices qui montrent que les nouveaux services gouvernementaux ne sont pas équitables pour eux.

### **E. La diffusion radiophonique et télévisuelle**

C'est le cas pour les services radiophoniques et télévisuels qu'offre Ottawa. Sa politique culturelle en cette matière choque parce qu'elle tarde à mettre en œuvre le bilinguisme institutionnel. L'expérience médiatique du gouvernement fédéral commence à la fin des années 1920, mais c'est en 1936 que le régime actuel prend ses assises. Inquiet que la Crise ne déchire l'unité nationale, Mackenzie King, nouvellement élu comme premier ministre en 1935, crée la Société Radio-Canada<sup>25</sup>. Les objectifs du nouveau service public sont clairement définis : entretenir l'unité nationale entre les deux groupes linguistiques en favorisant la compréhension mutuelle et en faisant la promotion de la réalité canadienne d'un océan à l'autre<sup>26</sup>. Son réseau radiophonique croît rapidement. En 1939, avec tous les reportages quotidiens que nécessite la couverture de la visite royale au Canada et surtout la Deuxième Guerre mondiale en Europe, le programme de la société parvient à toucher près de 90 % de la population du pays<sup>27</sup>. De même, son réseau de télédiffusion pénètre la grande majorité des foyers canadiens après la seule décennie 1950.

Les Canadiens français réalisent assez tôt l'importance des réseaux radiophonique et télévisuel sur leur langue et leur culture. Déjà en 1941, 71 % des foyers québécois ont un récepteur radiophonique. Ce nouveau phénomène de masse a des conséquences diverses pour les Canadiens français. D'un côté, nombre de ceux-ci craignent d'être trop exposés à l'écoute de programmes de langue anglaise, de sorte qu'ils soient assimilés ou que leur langue s'anglicise. À l'inverse, d'aucuns d'entre eux savent que la radio et plus tard la télévision sont capables d'améliorer la langue française parlée au Canada. En accordant un soin particulier à la diction et

au style, les programmes diffusés peuvent enrichir le vocabulaire de l'auditeur et relever son niveau intellectuel. La radio et la télévision contribuent donc à créer des normes linguistiques de qualité. De plus, en projetant et en rejoignant les régions canadiennes-françaises d'un bout à l'autre du pays, ces pratiques médiatiques sont un moteur d'identité culturelle et linguistique<sup>28</sup>. Elles concourent à implanter un système de valeurs urbaines canadiennes-françaises et à faire changer les attitudes. Au début des années 1960, alors que la population de plus en plus urbaine du Québec ne se retrouve plus dans les valeurs que le nationalisme traditionnel véhicule, le rôle que jouent la radio et la télévision collabore aux désirs de réforme évoqués par André Laurendeau en 1962. Mais l'importance des médias n'explique pas tout, car encore faut-il aux Canadiens français pouvoir en bénéficier en français.

Dès les débuts du régime de radiodiffusion de l'État fédéral, les organisations canadiennes-françaises sont sans cesse au combat pour obtenir plus d'heures d'écoute en français. En effet, il faut du temps pour que ces dernières augmentent de façon significative. Au commencement, dans les années 1930, l'anglais et le français ont le même nombre d'heures d'écoute au Québec, alors que les ondes françaises sont presque inexistantes en dehors de cette province. Sur un total de cent quinze heures disponibles sur le réseau national, moins de trois heures par semaine sont allouées à la programmation en français. Les raisons de cette iniquité sont de deux natures. D'abord, l'extension du service en français se heurte à des difficultés techniques et financières. Déjà en s'en tenant au *statu quo*, les dépenses pour la programmation et l'infrastructure du réseau national excèdent les revenus de Radio-Canada. Cette raison est celle qu'utilise le plus souvent le gouvernement pour ne pas mettre de l'avant les requêtes des associations canadiennes-françaises. Aussi, c'est que les gouverneurs de la société craignent que les ondes françaises ne perturbent les relations ethniques dans le pays<sup>29</sup>. L'expérience des années 1930 l'indique. Déjà durant cette décennie, la langue pose problème à la radiodiffusion, du fait que les Canadiens anglais, menés par des organisations anticatholiques ou francophobes tels le Ku Klux Klan, les Royal Black Knights of Ireland, le Protestant Vigilance Committee et l'Orange Order, empêchent le français d'être diffusé<sup>30</sup>. Dans les endroits où le français réussit à pénétrer les ondes, les Canadiens anglais réagissent vivement et cela a pour effet d'accentuer les contradictions culturelles. La radio française montre de façon directe aux Canadiens anglais qu'ils partagent le Canada avec des Canadiens français alors qu'ils conçoivent vivre dans un pays unilingue. Face aux réactions canadiennes-anglaises et pour ne pas briser l'unité canadienne, qui justifie l'existence même du service public fédéral, l'État n'a alors d'autres choix que de diviser les réseaux anglais et français en 1937-1938. Ainsi, le bilinguisme en ondes et les pressions canadiennes-anglaises contre l'usage du

français cessent progressivement et le réseau français se développe parallèlement.

Dès 1940, les associations canadiennes-françaises tentent d'obtenir que le réseau français diffuse partout au pays. Trop coûteux à réaliser, la SRC refuse et continue de traiter son service français comme une division régionale québécoise. Après la crise que provoque la conscription de 1942, l'État fédéral veut refaire le lien brisé avec les Canadiens français. Il accepte en ce sens, du moins très partiellement, la nouvelle demande des associations provinciales de l'Ouest. Ces dernières, appuyées par une motion de l'Assemblée législative du Québec, veulent que soient implantées quatre stations françaises à Saint-Boniface, Edmonton, Gravelbourg et Saskatoon, qui seraient gérées par un nouvel organisme appelé Radio-Ouest française. La SRC accorde un permis à la station privée de Saint-Boniface en 1944, mais les associations devront en déboursier les frais d'installation et de gestion. Elles acceptent le compromis avec déception, mais se réjouissent du symbole qui est lancé : l'État reconnaît le principe du bilinguisme à l'extérieur du Québec<sup>31</sup>. La nouvelle politique linguistique ne serait pas possible sans le second conflit mondial, car les besoins de reportages de guerre et surtout de propagande contribuent à construire le service français<sup>32</sup>. Néanmoins, la séparation du service radiophonique en deux réseaux indépendants ne résout pas tout.

Dans l'Ouest, les trois autres stations privées de Radio-Ouest sont créées entre 1949 et 1952, notamment grâce aux dons amassés par les campagnes de financement organisées par le réseau institutionnel francophone. Malgré les requêtes de ce dernier pour obtenir des subventions et le prêt des émissions françaises de la SRC, des Canadiens français et anglais de plusieurs provinces réclament l'expansion et l'amélioration des deux réseaux nationaux. Mais Radio-Canada prétend traverser une crise financière, tant et si bien que la Commission Massey-Lévesque recommande, en attendant l'aide du gouvernement qu'elle suggère, de réduire la qualité et la quantité des services pour éviter la désorganisation du service<sup>33</sup>. Pourtant, encore en 1951, plusieurs communautés canadiennes-françaises ne sont pas desservies par le service public. Au moins, en créant la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision (Fowler) en 1955, l'État montre qu'il s'intéresse aux problèmes qu'éprouve la SRC. Les associations profitent de cette commission pour plaider la cause des Canadiens français. Elle est entendue. Les commissaires reconnaissent le problème que causent les manques de la radio et de la télévision en français et font plusieurs recommandations essentielles à cet effet.

Le Rapport de la Commission Fowler s'appuie sur le principe selon lequel les services de la SRC doivent pouvoir atteindre les Canadiens partout au pays et leur assurer des programmes dans les deux langues<sup>34</sup>. Or plusieurs groupes canadiens-français numériquement importants ne

jouissent soit d'aucun service de diffusion française (radio ou télévision)<sup>35</sup>, soit d'un service très restreint en temps et en qualité. Malgré leurs doutes quant à la tolérance des Canadiens anglais, les commissaires réclament l'introduction de la langue française sur les ondes où ce n'est toujours pas le cas. D'après eux, « il en pourrait bien résulter l'instrument le plus capable de réaliser au Canada [...] l'harmonie spirituelle la plus complète et l'unité nationale la plus indissoluble »<sup>36</sup>. Ils ajoutent qu'il est intolérable que des Canadiens soient privés du service public et que Radio-Canada doit résoudre la situation le plus tôt possible<sup>37</sup>. De plus, ils lui demandent, pour éviter la faillite future des quatre postes de Radio-Ouest française, qu'ils jugent irremplaçables par leur qualité, de réagir promptement et positivement en lui venant en aide<sup>38</sup>. La Commission propose également d'augmenter le nombre d'heures de télédiffusion française là où le régime du canal unique est encore la norme, en attendant de passer à un régime de plusieurs canaux. Et si les finances le permettent, d'envisager avoir des réseaux séparés afin d'atténuer les frustrations canadiennes-anglaises. Autrement, la cohabitation des deux langues doit prévaloir, car, renchérit-elle, en dépit des difficultés, une progression du service français favorise l'unité des Canadiens<sup>39</sup>.

Bien que la Commission Fowler affermis le concept du dualisme national, il faut attendre encore plusieurs années avant que le bilinguisme institutionnel de Radio-Canada soit effectif de Terre-Neuve au Yukon. Par conséquent, en maints endroits, les Canadiens français ne partagent toujours pas, en 1962, une diffusion égale à celle des Canadiens anglais. Le service public provoque des frustrations, car pour les Canadiens français, le bilinguisme de la radio et de la télévision est une question de justice. Ce service est essentiel parce qu'il est un moyen utile de rehausser le français parlé, de diffuser des valeurs urbaines, de raffermir l'identité et surtout de freiner l'influence imposante qu'aurait la concurrence anglophone dans un régime privé. Le manque de justice dans cette utilité contribue donc à la formation de la crise que connaît le Canada et aux volontés des Canadiens français de voir l'État entreprendre une enquête sur l'état du bilinguisme au pays.

## **F. Le recensement de 1961**

Cependant, pour connaître la mesure de cette crise et appuyer leur volonté de réforme, les Canadiens français doivent pouvoir vérifier leur poids démographique. Pour ce faire, les recensements sont un outil essentiel, car ils permettent de légitimer la promotion des droits linguistiques. Ainsi, en augmentant, la population justifie ses revendications pour des politiques gouvernementales en cette matière<sup>40</sup>. Mais en 1960, le Canada français craint que la question sur l'origine ethnique ne permette plus de

dénombrer sa population et qu'il ne soit alors plus possible d'établir de comparaisons avec les recensements précédents. Le premier ministre John Diefenbaker, se réclamant de prétextes administratifs, ajoute les termes « canadien » et « américain » aux choix de réponse de ladite question. Appuyé par le bureau fédéral de la Statistique, une motion de l'Assemblée législative du Québec, une partie de la Chambre des Communes, la presse et l'opinion publique canadienne-française, le réseau institutionnel francophone demande au gouvernement de les retirer. Sa campagne collective réussit.

Le recensement de 1961 révèle toutefois des résultats fort inquiétants pour les Canadiens français. D'abord, ces derniers sont économiquement et socialement inférieurs, gagnant les plus faibles revenus canadiens devant les communautés amérindiennes et italiennes. Ensuite, ils font face à l'aliénation de leur langue et de leur culture. Si les recensements de 1941 et de 1951 montrent déjà cette assimilation, celui de 1961 dépeint une situation démolinguistique critique. La proportion de ceux qui parlent anglais, de ceux qui parlent français et de ceux qui sont bilingues est demeurée stable: 20,5 % de la population canadienne ne parle pas anglais alors que 68,6 % ne parle pas français. La majorité (87,2 %) des bilingues se retrouvent dans les trois provinces où il y a le plus de francophones, soit le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick; la proportion canadienne des personnes d'origine ethnique française (30,4 %) parlant français (31,4 %) s'amenuise; celle des personnes d'origine ethnique anglaise (43,8 %) parlant anglais (79,5 %) augmente<sup>41</sup>. Par conséquent, les bilingues sont surtout des personnes de langue maternelle française. Le bilinguisme de ces personnes mène donc à l'assimilation, dont le recensement traduit la mesure par un nombre de 417 195 personnes qui ont perdu l'usage du français. Partout en dehors du Québec, dont plus de la moitié du nombre en Ontario, les Canadiens français subissent des pertes. Par ailleurs, les résultats révèlent que les immigrants adoptent l'anglais comme langue officielle dans une grande majorité des cas. Considérant l'ensemble des résultats du recensement, on constate que la vitalité du Canada français est en péril dans les provinces autres que le Québec. Pour la plupart des communautés canadiennes-françaises de ces provinces, un soutien de l'État fédéral est primordial à la sauvegarde de leur identité. Car contre l'assimilation linguistique plus accrue des dernières décennies, les communautés civile et cléricale ne peuvent rien. Les résultats du recensement révèlent avec brutalité que les tendances actuelles font en sorte que dans un avenir plus ou moins rapproché, les Canadiens français se concentreront au Québec. La mobilisation générale qu'ils provoquent n'est évidemment pas sans jouer dans le désir de réforme que demande le Canada français à l'État central.

Ainsi, en reprenant les différents sujets abordés jusqu'à maintenant, nous sommes en mesure de constater que s'il y a une crise qui mérite une

réforme complète du gouvernement canadien en 1962, c'est parce que l'État fédéral a de plus en plus de services publics et qu'il n'y fait pas pénétrer le bilinguisme suffisamment. Les luttes pour les chèques bilingues, pour la représentativité des Canadiens français dans la fonction publique, pour la diffusion française de la SRC, contre l'immixtion fédérale dans les compétences de la culture et de l'éducation, témoignent toutes d'une « politique linguistique au compte-gouttes » d'Ottawa. Cette politique, qui atteste une indifférence latente, personnifiée par l'attitude fédérale sur la question ethnique du recensement de 1961, engendre la frustration. L'alarme lancée par ce recensement, joint à une sensibilisation fédérale grandissante et obligée pour la question linguistique, amène les citoyens canadiens<sup>42</sup> et surtout canadiens-français à demander à ce même gouvernement d'agir de façon responsable pour réparer la crise qu'il a contribué à créer. C'est parce qu'ils sont habitués depuis vingt ans à ce que l'État intervienne dans la société que les citoyens adoptent ce réflexe. Mais pour comprendre l'ensemble de la situation, il nous faut également regarder du côté de l'État québécois.

### **En route vers l'État-nation québécois: le français, entre l'aliénation et la promotion**

Dans un Québec de plus en plus urbain, où les villes deviennent plus intégrées à l'économie anglophone nord-américaine, l'idéologie traditionnelle ne peut plus protéger la langue. L'élite francophone montante veut alors affirmer le statut majoritaire de sa population. Cette affirmation de l'identité québécoise passe par la promotion de la langue française. L'État québécois est celui à qui incombe de la diriger. Il entreprend pour cela une réforme générale de l'éducation, de l'économie et des rapports sociaux qui se traduit dans ce qu'on appelle alors la Révolution tranquille. Mais pour comprendre comment la transformation de l'État québécois s'inscrit dans la crise qui sévit en 1962 et concourt aux demandes de réforme qui s'ensuivent, il est nécessaire de s'intéresser à la prise de conscience des Canadiens français sur leur vie sociale, économique et culturelle au Québec.

#### **A. La Commission Tremblay**

Entre 1944 et 1960, la politique centralisatrice d'Ottawa provoque des conflits avec l'État québécois sur les champs de compétences. Très attaché à la constitution et au principe de l'autonomie provinciale, le premier ministre Maurice Duplessis s'oppose farouchement aux interventions fédérales dans les pouvoirs du Québec. En 1953, Québec met sur pied la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, dite Commission Tremblay, pour construire une argumentation contre la cen-

tralisation de l'État fédéral<sup>43</sup>. Véritable critique de cette politique<sup>44</sup>, son rapport de 1956 propose à ce dernier de rendre aux provinces leurs pouvoirs. Car d'après elle, sans retour intégral à la constitution, les provinces s'uniformisent, ce qui ne peut qu'amener la langue et la culture françaises à leur perte<sup>45</sup>. Les commissaires insistent également pour que le gouvernement du Québec élabore sa propre politique culturelle.

Selon la Commission, les provinces ne peuvent continuer d'être soumises à l'État central, car la langue et la culture françaises n'y ont pas une protection assurée. Parce que le Québec est la seule province où le français est vécu et peut véritablement se développer, il représente le gardien du Canada français<sup>46</sup>. Il est le seul endroit où l'autonomie provinciale n'appartient pas à une majorité anglophone. Les Canadiens français ne peuvent donc compter que sur une vie québécoise articulée autour d'eux pour bâtir leurs institutions. Mais en contribuant à renforcer l'autonomie québécoise, les commissaires savent qu'ils effraient bien des francophones hors Québec. Ces derniers, en effet, ne souhaitent pas voir les provinces gagner en autonomie, ce qui risquerait d'accorder plus de pouvoirs aux Canadiens anglais. Par conséquent, ils veulent voir grandir l'influence de l'État central parce qu'il est influencé par l'ensemble de leurs communautés du pays, dont celle du Québec<sup>47</sup>. Les commissaires répondent à ces inquiétudes en argumentant que la culture et la langue françaises peuvent devenir très puissantes dans un Québec autonome, et qu'elles exerceraient une influence morale sur l'ensemble de la politique canadienne<sup>48</sup>.

Pour que le Québec assure sa culture et son influence, la commission prône d'abord une autonomie fiscale pour les provinces. Il faut, en effet, pour le seul État francophone, l'argent nécessaire à l'administration de ses programmes juridictionnels. Ce principe, fondé sur le droit constitutionnel des provinces d'imposer une taxation directe, est d'ailleurs partiellement mis en application par Québec lorsqu'il établit un impôt sur le revenu en 1954<sup>49</sup>. Ensuite, elle recommande que l'État provincial

fourni[sse] à l'homme une culture, un style de vie, une manière de se réaliser lui-même, de parvenir à la plénitude de son être»<sup>50</sup>, car, dit-elle, «les temps sont désormais révolus où l'on pouvait se fier à la spontanéité des réflexes instinctifs pour assurer le maintien et le renouvellement d'une culture particulière. Tout gouvernement devra désormais avoir [...] une politique culturelle»<sup>51</sup>.

Cet appel de la commission à un État québécois de type providentialiste se concrétise en premier lieu par une requête en faveur de son intervention dans l'édition et la littérature, qui suffoquent depuis la guerre. Elle lui suggère de faire pression sur les commissions scolaires et les bibliothèques pour qu'elles achètent davantage d'ouvrages canadiens<sup>52</sup>. Elle recommande par ailleurs la création de deux offices financés par l'État et destinés à assurer la pérennité de la culture et de la langue françaises au Canada. Le



premier, l'Office culturel du Canada français, ferait l'étude de questions culturelles et soutiendrait les œuvres canadiennes-françaises. Le deuxième, l'Office de la langue française, veillerait à définir la langue française et en serait le régulateur. Mais en attendant que ses suggestions soient appliquées et que l'État fédéral redonne leurs pouvoirs aux provinces, les commissaires demandent à celui-ci de tenir compte de la langue française aussi également qu'il le fait pour l'anglais dans ses services publics.

Aussi favorable soit-il à la thèse autonomiste, le Rapport de la Commission Tremblay est quasiment mis à l'index par Duplessis<sup>53</sup>. Le premier ministre ne lui accorde aucune importance, si ce n'est pour l'établissement d'un impôt provincial en 1954 (après le rapport préliminaire). Duplessis préfère demeurer fidèle au rôle traditionnel et libéral de l'État et laisser aux communautés civile et cléricale la protection de la culture et de la langue françaises. Le seul soin qu'il donne à celles-ci se résume en un maigre appui financier au réseau institutionnel francophone et à des discours politiques officiels<sup>54</sup>. Cette attitude retarde indubitablement l'avènement de l'État providence au Québec. Néanmoins, la Commission Tremblay fournit une caution idéologique au principe du rôle du gouvernement dans la protection de la langue<sup>55</sup>. Elle attire aussi l'attention populaire sur la menace qui pèse sur elle<sup>56</sup>. En ce sens, la réflexion qu'elle suscite provoque peu à peu la hâte qui caractérise les francophones du Québec au début des années 1960 de se doter d'un État capable d'affermir leur langue et leur culture.

## **B. Le système scolaire et le joual**

La transformation de l'État québécois est aussi due à la situation du réseau d'éducation et aux requêtes populaires pour le réformer. Avant les années 1960, l'éducation des Canadiens français est en grande partie administrée par l'Église catholique. Par souci d'économie ou par idéologie libérale et catholique, le gouvernement se montre indifférent à l'égard de la création d'un vaste réseau d'éducation public<sup>57</sup>. Du reste, il est peu généreux envers celui qui existe. La fréquentation scolaire des Canadiens français est par ailleurs la plupart du temps très courte et sporadique. L'enseignement secondaire est trop technique et désorganisé et rares sont ceux qui s'y rendent. Cette situation contribue à façonner une langue de plus en plus pauvre, vulgaire et déformée, dont les Canadiens français viennent à avoir honte<sup>58</sup>. À la fin des années 1950, l'insécurité linguistique est générale. Nombreux sont les articles de journaux à faire une autocritique sur la «langue en décomposition»<sup>59</sup> du Canada français, qui prend le nom de «joyal». Cette expression, c'est au frère Jean-Paul Desbiens qu'on la doit. Tout au long de l'année 1959, le frère Untel et André Laurendeau publient

dans le *Devoir* leurs impressions sur l'état de la langue française parlée et écrite et sur les lacunes du système scolaire. Fort de l'attention que le public donne à ses lettres, le clerc publie *Les Insolences du frère Untel* l'année suivante. Véritable attaque contre l'échec de l'éducation et la piètre qualité du langage des Canadiens français, le livre montre l'importance d'avoir un français aligné sur le français international, de sorte qu'il permette aux Canadiens français, en étant intégré à leurs activités professionnelles et quotidiennes, d'effectuer une ascension socio-économique<sup>60</sup>. En effet, d'après-lui :

Le cœur du problème [est] un problème de civilisation. Nos élèves parlent joul parce qu'ils pensent joul, et ils pensent joul parce qu'ils vivent joul, comme tout le monde par ici. [...] C'est toute notre civilisation qui est jouale. On ne règlera rien en agissant au niveau du langage lui-même. C'est au niveau de la civilisation qu'il faut agir. [...] Nous vivons joul par pauvreté d'âme et nous parlons joul par voie de conséquence<sup>61</sup>.

En moins d'un an, le livre est vendu à plus de 100 000 exemplaires, devenant le *best-seller* québécois. Le mouvement qu'il déclenche contre l'ordre établi mène en 1961 à la création de la Commission Parent, chargée d'enquêter sur l'éducation, et en 1964 à celle d'un ministère de l'Éducation, qui réforme en profondeur l'enseignement québécois. Ce succès révèle le désir de changement des Canadiens français de leur système éducationnel, mais aussi dans la transformation de leur État en un de type interventionniste. D'ailleurs, le livre appelle clairement l'État à protéger la langue, qu'il désigne comme un « bien public »<sup>62</sup>. Plus tard, la correction du système scolaire contribue à freiner l'assimilation linguistique en corrigeant les rapports socio-économiques entre Canadiens français et anglais au Québec.

### C. L'infériorité des Canadiens français au Québec

Avant 1960, l'anglais domine dans la province. Pourtant minoritaires, les Canadiens anglais réussissent à vivre dans leur langue. La faible proportion (27 %) qui parle français à Montréal l'atteste. La situation des Canadiens anglais est nettement plus enviable que celle des Canadiens français, mais ces derniers acceptent la légitimité du pouvoir des premiers<sup>63</sup>. Fondés sur une sorte de pacte tacite, les rapports entre les deux groupes sont rarement discutés. Cette situation prévaut en grande partie grâce à la domination anglophone de l'économie. Possédant les principaux leviers financiers et industriels, les Canadiens anglais s'accaparent les meilleurs emplois et ont les revenus les plus élevés, laissant les postes subalternes aux Canadiens français. Pour obtenir une meilleure place au sein d'une entreprise anglophone, il faut savoir parler anglais. Le poids du bilinguisme incombant seulement aux Canadiens français, beaucoup s'assimilent. Cette division linguistique du travail fait de l'anglais la langue d'ascension

sociale. Associé à la faiblesse de l'éducation et à la géographie nord-américaine du Québec, cet élément favorise la préférence des immigrants pour la culture et la langue anglaises plutôt que pour celles de la majorité<sup>64</sup>. Ainsi, la grande vague d'immigration qui se produit entre 1948 et 1957 fait de Montréal une ville de plus en plus anglophone. Pourtant, avant 1960, il y a peu de conflits qui ont trait à la situation linguistique<sup>65</sup>. Les Canadiens français ne luttent pas ou presque<sup>66</sup>.

Plusieurs éléments concourent cependant à opérer un changement de mentalité. D'abord, les centaines de milliers de Canadiens français qui arrivent en ville depuis l'après-guerre. Influencés par les valeurs que véhiculent la radio et la télévision et par la montée d'une nouvelle classe moyenne francophone revendicatrice, ils permettent à la langue française de s'épanouir dans une culture urbaine<sup>67</sup>. La supplantation de Montréal par Toronto comme métropole du Canada accentue le phénomène en concentrant davantage les entrepreneurs canadiens-français sur l'économie québécoise<sup>68</sup>. Ces bouleversements font en sorte que les Canadiens français commencent à protester contre l'ordre établi et à abandonner leur attitude de soumission. Ils deviennent irrités par leur infériorité socio-économique et culturelle, par l'inaptitude des Canadiens anglais à parler français, par la tendance des immigrants à choisir l'anglais et par l'inertie des gouvernements devant la situation. Ajoutée aux échecs multiples pour instaurer le bilinguisme institutionnel dans les services fédéraux, l'irritation suscite maints débats sur la question linguistique. Les articles fusent dans les journaux et les revues contestataires tels *Le Devoir*, *Cité libre* et *Liberté*; les associations canadiennes-françaises pressent les directions municipale et provinciale pour franciser le visage de Montréal; les premiers groupes prônant l'indépendance du Québec appellent à l'action gouvernementale. Lorsqu'on constate quel chemin les Canadiens français du Québec ont à faire pour réussir à vivre dans leur province avec les privilèges d'une majorité, il n'est pas étonnant qu'ils réclament aux États fédéral et québécois une réforme, dès lors qu'ils réalisent la situation. C'est donc dans l'État providence que la déclaration de fierté collective des Canadiens français trouve finalement son sens, leur permettant de propulser la langue française au centre de la Révolution tranquille<sup>69</sup>.

#### **D. L'État providence québécois**

En devenant garant de la vie culturelle francophone, l'État québécois supprime l'Église et le réseau institutionnel comme instrument de l'action collective. Ainsi, l'idéologie néo-nationaliste, plus moderne et appuyée sur l'appareil étatique pour promouvoir le fait français, remplace progressivement le nationalisme traditionnel de la survivance. Déjà en 1960, le changement est perceptible. Cette année-là, le gouvernement débourse

huit cent millions de dollars pour ses services publics, comparativement à cent en 1945. Le premier ministre Jean Lesage se dote rapidement d'une administration étatique capable d'assumer plusieurs services culturels qui assurent la protection du français.

La première véritable politique linguistique du gouvernement consiste en la création du ministère des Affaires culturelles, en 1961. Son mandat est d'assurer l'épanouissement de la culture et de la langue française au Québec, pour qu'elles puissent rayonner à l'extérieur. Or pour devenir «l'expression politique du Canada français»<sup>70</sup>, le Québec doit être plus solide sur le plan culturel. C'est pourquoi Lesage revendique plus d'autonomie d'Ottawa pour tous les pouvoirs touchant à la culture<sup>71</sup>. Avec ces idées, le Parti libéral reprend l'essentiel des thèses déjà avancées par la Commission Tremblay. De plus, il crée, en les liant au nouveau ministère, un Office de la langue française, que les commissaires suggèrent en 1956, chargé de rehausser la qualité du français au Québec et de conseiller les autorités sur la promotion de la langue française, ainsi qu'un Service du Canada français d'outre-frontières (SCFOF) qui doit veiller aux relations avec les minorités francophones hors Québec. Mais en politisant le français au Québec, la nouvelle identité majoritaire que les Canadiens français se forgent a des incidences sur le reste du Canada. D'abord au sein de l'État central, car les Canadiens français veulent qu'un processus similaire s'y produise. Ils attendent d'Ottawa qu'il réforme à son tour la place faite au français dans ses institutions. Le processus d'autonomisation du Québec joue ensuite sur les Canadiens français des autres provinces. Avec celui-ci, on commence à parler de «Québécois», de «nation québécoise» et d'«État-nation». Le concept de dualité nationale des Québécois cesse d'être culturel et devient territorial<sup>72</sup>. Cela force alors le reste du Canada français à repenser son identité et à redéfinir son lien avec les États fédéral et provinciaux.

## **E. La redéfinition du Canada français**

Si les années 1920 à 1960 peuvent être caractérisées par une relation cordiale entre le Québec et les minorités canadiennes-françaises des autres provinces<sup>73</sup>, l'édification de l'État-nation québécois provoque un schisme profond après 1960. En fait, elle produit un largage intellectuel et moral des francophones hors Québec. Secoués par les résultats du recensement de 1961 à l'égard de la vitalité de ces derniers, les Québécois croient qu'il n'y a point de salut pour le français en dehors du foyer national<sup>74</sup>. Au début des années 1960, ils sont de plus en plus persuadés que seul leur levier politique peut protéger le fait français en Amérique. Ailleurs, l'érosion des valeurs rurales et catholiques, causée par l'urbanisation, l'expansion de la société de consommation et la montée de l'État providence rend

effectivement difficile la préservation d'une identité canadienne-française dans un monde anglophone. De plus en plus, la jeunesse urbaine des minorités canadiennes-françaises associe la langue française à un statut inférieur<sup>75</sup>. Par conséquent, aux yeux de plusieurs intervenants, elle s'anglicise.

C'est à la fois ce contexte nouveau et le projet national québécois qui forcent les Canadiens français des autres provinces à acquérir de nouveaux réflexes pour protéger leur langue et leur culture. Ils doivent redéfinir leur nationalisme et leur identité, car plusieurs questions surgissent. Par exemple, la nation canadienne-française peut-elle exister en excluant les Canadiens français du Québec et en s'appuyant sur la politique plutôt que sur les institutions civiles et ecclésiastiques? Ce type de réflexions se poursuit pendant de nombreuses années. Pour le moment, étant donné l'absence de garanties constitutionnelles et la majorité de la population anglophone dans l'ensemble des provinces autres que celle du Québec, les minorités canadiennes-françaises ne peuvent se fier totalement à la bonne volonté des États provinciaux pour la protection de leurs droits linguistiques. Ils continuent par conséquent à considérer l'État central comme leur État national. Leur confiance pour la défense de la langue française est en lui. Il est le plus capable de le faire du fait qu'il gouverne l'ensemble des Canadiens français du Canada. Avec les années 1960, ils s'en remettent de plus en plus à Ottawa pour obtenir une législation bilingue. En ce sens, il est tout à fait naturel pour eux de désirer, en 1962, que l'État central entame une enquête générale sur l'état du bilinguisme au Canada. Ils ont tout à gagner à ce que ce dernier intervienne de façon décisive pour que son administration et ses services deviennent concrètement bilingues. Eux aussi en ont assez de sa « politique linguistique au compte-gouttes ». L'accentuation de leur confiance en l'État central est un des éléments clés de la crise du début des années 1960. Car avec la perte idéologique du Québec, ils sont dans une sorte de panique dans laquelle leurs réflexes vont vers Ottawa.

Cet examen de la transformation de l'État québécois et de ses conséquences sur le Canada français nous révèle plusieurs facteurs contribuant à la crise et à la demande citoyenne de 1962. S'il y a crise au Québec au début des années 1960, c'est qu'il est clair pour tous que la langue est la pierre angulaire de la différence sociale et économique<sup>76</sup>. L'infériorité francophone et l'aliénation de la langue française provoquent une frustration généralisée. Ce sont les recommandations de la Commission Tremblay pour une autonomie et une intervention accrues de l'État et les débats sur le système scolaire et le joual qui attirent l'attention des Canadiens français. Dès lors, ils commencent à prendre conscience de leur attitude de soumission et de la menace qui pèse sur leur langue. Leur insatisfaction les pousse à chercher des solutions, qu'ils trouvent dans le développe-

ment d'un État providence québécois capable de corriger la situation. Ce faisant, leur frustration devient plus prononcée face au gouvernement central. Les Canadiens français veulent être servis dans leur langue par celui-ci et prendre la place qui leur revient dans son administration. Il est donc naturel qu'ils s'impatientent qu'Ottawa réagisse avec indifférence à leurs requêtes. De même, l'angoisse que provoque l'autonomisation du Québec chez les Canadiens français des autres provinces amène ceux-ci vers les mêmes demandes. La création d'une commission d'enquête sur l'état du bilinguisme au Canada devrait alors répondre aux aspirations des Québécois et des francophones hors Québec en 1962.

En reprenant les éléments évoqués au sujet des gouvernements fédéral et québécois, nous sommes maintenant en mesure de comprendre pour quelles raisons André Laurendeau vient au constat de la nécessaire étude de l'état du bilinguisme au Canada en 1962. Selon sa lecture de l'évolution de la situation, c'est parce que le pays connaît une crise linguistique sans précédent et qu'il faut la régler. Parmi les Canadiens français, qui représentent près du tiers de la population canadienne, il y a au début des années 1960 un consensus sur la nécessité de réformer le régime de la dualité linguistique, sans quoi le fait français disparaîtra progressivement<sup>77</sup>. Parce qu'ils croient au Canada comme pays, ils réclament que la situation soit corrigée. « Paris valait bien une messe: le Canada vaut peut-être une enquête ? »<sup>78</sup>, disait Laurendeau.

Cette crise est premièrement le fruit de la transformation de l'État fédéral depuis 1940. Dans sa propension croissante à intervenir dans la société pour réguler les conflits et les problèmes telle l'unité nationale, Ottawa centralise les pouvoirs et développe des services publics. Or le bilinguisme institutionnel y pénètre difficilement, de sorte qu'ils ne correspondent pas aux besoins des Canadiens français. La politique linguistique fédérale est trop souvent réduite à l'indifférence devant le fait français. Les chèques, le personnel de la fonction publique, la diffusion de la SRC et les organismes et subventions culturels sont tous des sujets de frustration pour les Canadiens français. L'État fédéral n'en fait pas assez à leur goût pour instituer le bilinguisme dans son administration et ses services. Ajoutée à leur habitude de voir Ottawa s'immiscer dans la sphère culturelle et linguistique, l'impuissance grandissante de l'Église catholique et du réseau institutionnel francophone devant cette immixtion les amène, en 1962, à lui demander de trouver une solution.

La crise est deuxièmement causée par l'infériorité structurelle des Canadiens français du Québec et l'aliénation de leur langue, ainsi que par la croissance de l'État providence québécois à partir de 1960. Dès 1956, les débats d'opinions et les critiques qu'engendrent la Commission Tremblay, la qualité du système d'éducation et de la langue et la situation socio-économique des Canadiens français trouvent leur solution dans le

développement d'un État-nation québécois. Ce dernier, en protégeant la culture et la langue françaises au Québec, ajoute à la frustration de sa population de n'être pas servie selon ses besoins par l'État central. La territorialisation de la nation québécoise provoque à son tour un sentiment d'insécurité chez les Canadiens français hors Québec, qui augmentent leurs requêtes envers celui qu'ils considèrent désormais comme étant leur seul protecteur, c'est-à-dire Ottawa. Les revendications de la population francophone du Canada en faveur d'un « moratoire des miettes », comme disait Laurendeau, obligent le gouvernement fédéral à créer, en 1963, la Commission Laurendeau-Dunton. Elle est chargée d'enquêter sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au Canada, en basant ses recommandations sur des principes d'égalité linguistique entre le français et l'anglais et culturelle entre les deux principales communautés ethniques<sup>79</sup>. C'est elle, finalement, qui fera avancer de façon significative le bilinguisme institutionnel au Canada. D'ailleurs, elle représentera un exemple parfait du type d'intervention linguistique qui suit la recherche experte d'une commission. Cette expertise au profit de politiques linguistiques a une incidence certaine sur les États. Nous l'avons constaté, dans une moindre mesure, avec les commissions Rowell-Sirois, Massey-Lévesque, Tremblay et Fowler, car si les recommandations de chacune n'ont pas été immédiatement mises en application, plusieurs ont suscité une prise de conscience du gouvernement, mais encore plus de la population, dans les années subséquentes.

Nous sommes conscients qu'il existe d'autres raisons qui peuvent militer en faveur de la crise et de la demande citoyenne du début des années 1960. Ainsi, nous pensons qu'il serait intéressant d'observer, par exemple, les rapports que les Franco-Ontariens et les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont entretenus avec leur gouvernement respectif. Cela nous aiderait certainement à mieux comprendre leur attitude devant la transformation des États ontariens et néo-brunswickois, et donc comment leur réalité contribue à la crise et aux requêtes pour une réforme du bilinguisme canadien dont nous avons étudié les préalables.

## Notes et références

1. Avant 1960, le mariage entre la langue et la foi est tellement puissant qu'il permet à Ramsay Cook de parler d'« Église-nation » pour désigner la nation canadienne-française. Ramsay Cook, *Canada, Quebec, and the Uses of Nationalism*, Toronto, McClelland and Stewart, 1995, p. 91.
2. L'article 133 est la seule disposition reconnaissant des droits linguistiques dans la loi constitutionnelle de 1867. L'article légitime l'utilisation du français ou de l'anglais au Sénat, à la Chambre des Communes et à l'Assemblée législative du Québec, prévoit le bilinguisme des registres et des procès-verbaux de ces assemblées, ainsi que l'utilisation de l'une des deux langues devant les

- tribunaux du gouvernement fédéral ou québécois. Michel Bastarache *et al.*, *Les droits linguistiques au Canada*, Montréal, Éditions Y. Blais, 1986, p. 29 à 36.
3. André Laurendeau est un journaliste nationaliste au *Devoir* de 1947 à 1968. André Laurendeau, « Pour une enquête sur le bilinguisme », *Le Devoir*, 20 janvier 1962, p. 4.
  4. Il passe de 1927, fin du Règlement XVII, à la création de la Commission Laurendeau-Dunton. Bastarache, *op. cit.*, p.30-31
  5. Il passe de 1867 et s'arrête à 1963 aussi. Pierre Larrivée, *Linguistic Conflicts and Language Laws : Understanding the Quebec Question*, New York, Palgrave Macmillan, 2003, p. 89.
  6. Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé : rêves, luttes et déroute du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, 203 p.
  7. Michel Plourde, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Conseil de la vie française, 2000.
  8. L'expression commence à se répandre au courant des années 1960 seulement.
  9. Margaret Prang, *N.W. Rowell : Ontario Nationalist*, Toronto, University of Toronto Press, 1973, p. 489.
  10. Canada, Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, *Rapport de la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces ; Vol. I, Canada 1867-1939*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1940, p. 6.
  11. *Ibid.*, vol. II, p. 234
  12. L'État fédéral profite de la guerre, qui lui donne un statut d'autorité sur les provinces, pour s'affirmer comme le véritable gouvernement national du Canada. J. L. Granatstein, *The Ottawa Men : The Civil Service Mandarins, 1935-1957*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 275.
  13. L'opposition est surtout venue de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, mais ces provinces finissent par se plier aux normes fédérales. C'est le Québec qui devient leur plus féroce opposant après l'élection de Maurice Duplessis en 1944.
  14. Martel, *op. cit.*, p. 79.
  15. Le concept du dualisme national se réfère au pacte des Pères de la Confédération en 1867. Il est une interprétation de leurs intentions selon laquelle le pacte est signé entre les différentes colonies qui deviennent les provinces du Canada, mais aussi entre les nations canadienne-française et canadienne-anglaise qui possèdent des mêmes droits sur l'ensemble du territoire canadien. Le concept devient, avec Henri Bourassa, un élément essentiel de la pensée nationaliste du Canada français.
  16. Le CVF est anciennement le Comité de la survivance française avant 1955. Principal outil du réseau institutionnel francophone en Amérique, il appuie et donne un projet aux revendications du Canada français. C'est lui qui organise les Congrès de la langue française, qui réunissent les associations et autres composantes du Canada français pour faire le point sur la situation de la nation et élaborer des stratégies pour affirmer ses valeurs.
  17. Fondée en 1926, cette société secrète est un groupe de pression qui lutte pour la promotion des droits des Canadiens français. L'Ordre est aussi appelé la Patente.



18. Daniel Tremblay, *Les enjeux juridiques et socio-politiques des conflits linguistiques : le cas de l'Ontario*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1988, p. 15.
19. Aussi appelée Commission royale d'enquête sur les classifications administratives dans la fonction publique.
20. Aussi appelée Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement.
21. Canada, Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 1949-1951*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1951, p. 348.
22. *Ibid.*, p. 68 et 364.
23. John Grube, « La guerre de la centralisation », *L'Action nationale*, vol. 69, no. 8, 1980, p. 609.
24. Évoquant des raisons constitutionnelles, il empêche les universités d'accepter les subventions fédérales après la première année du programme. En 1958, après que les universités McGill et Bishop aient décidé d'encaisser les subventions, les étudiants francophones font la grève pour contester la politique fédérale. Le conflit se termine en 1960 lorsque Québec et Ottawa s'entendent sur un transfert en impôts québécois des subventions. Ainsi, c'est Québec qui distribue les montants perçus par la suite. Wade, *op. cit.*, p. 1117.
25. Le nom anglais de la SRC est *Canadian Broadcasting Corporation* (CBC). Marc Raboy, *Missed Opportunities: The Story of Canada's Broadcasting Policy*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1990, p. 49.
26. Canada, *Petite histoire de la Société Radio-Canada*, Ottawa, Le Service de l'Information externe, 1971, p. 12.
27. *Ibid.*, p. 13-14.
28. Greg Marc Nielson, *Le Canada de Radio-Canada : sociologie critique et dialogisme culturel*, Toronto, Éditions du Gref, 1994, p. 60-62.
29. Martel, *op. cit.*, p. 53.
30. Raboy, *op. cit.*, p. 51.
31. Frustré de l'indifférence d'Ottawa, Maurice Duplessis réclame, en 1944, un réseau public de radiodiffusion québécois. Il l'obtient en 1945, mais n'est mis en place qu'en 1968.
32. La propagande de la SRC vise avant tout à justifier la conscription chez les Canadiens français, qui votent massivement contre en 1942. Le rôle unidimensionnel que joue la société d'État sur cette question lui fait perdre de la valeur, et du même coup au gouvernement, aux yeux de ceux-ci. Il est donc impératif de créer un réseau français autonome pour regagner la crédibilité perdue et renforcer l'unité nationale. Raboy, *op. cit.*, p. 68.
33. Canada, *Massey-Lévesque*, p. 341.
34. Canada, Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision; vol. 1, Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision*, vol. 1, Ottawa, E. Cloutier, imprimeur de la Reine, 1957, p. 31.
35. C'est le cas, notamment, du Sud de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et d'une bonne partie des Maritimes.
36. Canada, *Fowler*, vol. I, p. 273.

37. *Ibid.*, vol. I, p. 270.
38. *Ibid.*, vol. I, p. 274-275.
39. *Ibid.*, vol. I, p. 277.
40. Martel, *op. cit.*, p. 81.
41. Richard Arès, «Langues officielles et langues maternelles», *L'Action nationale*, vol. 52, no. 5, janvier 1963, p. 432.
42. Les Canadiens anglais ne commencent véritablement à s'intéresser à la question linguistique qu'avec la création de la Commission Laurendeau-Dunton en 1963. Néanmoins, plusieurs d'entre eux réalisent l'ampleur de la crise avant cela et réclament déjà que l'État s'y intéresse davantage.
43. René Durocher, «Duplessis et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels: 1953-1956», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, no. 3, 1971, p. 337.
44. Province de Québec, Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, vol. II, 1956, p. 73.
45. Granatstein, *op. cit.*, p. 274.
46. Province de Québec, *op. cit.*, vol. II, p. 65.
47. *Ibid.*, vol II, p. 78.
48. *Ibid.*, vol. II, p. 62.
49. En 1942, les provinces cèdent au fédéral leur monopole sur les impôts directs contre subventions. Le Québec, parce qu'il est convaincu que l'autonomie politique sans autonomie fiscale est vaine, refuse à ce moment de renouveler les accords fiscaux de 1942, même si Ottawa lui offre des subventions plus alléchantes. Ottawa consent alors, en 1954, à réduire le fardeau fiscal des Québécois de 10%.
50. Province de Québec, *op. cit.*, vol. II, p. 14.
51. *Ibid.*, vol. II, p. 64.
52. *Ibid.*, vol. III, tome I, p. 270.
53. Durocher, *loc. cit.*, p. 362.
54. Plourde, *op. cit.*, p. 152.
55. John A. Dickinson, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Sillery, Septentrion, 1995, p. 306.
56. Marc V. Levine, *La reconquête de Montréal*, traduction par Marie Poirier, Montréal, VLB Éditeur, 1997, p. 62.
57. Plourde, *op. cit.*, p. 178.
58. *Ibid.*, p. 203.
59. Cette expression est celle de Michel Plourde, *ibid.*, p. 232.
60. Plourde, *op. cit.*, p. 261.
61. Jean-Paul Desbiens, *Les insolences du frère Untel*, préface d'André Laurendeau, Montréal, Éditions de l'homme, 1960, p. 25-27.
62. Larrivée, *op. cit.*, p. 81.
63. Levine, *op. cit.*, p. 76.
64. Richard Y. Bourhis, *Conflict and Language Planning in Quebec*, Clevedon, Multilingual Matters, 1984, p. 34-35.
65. Le conflit le plus marquant concerne le nom du complexe hôtelier du Canadien National à Montréal. Très rapidement, les francophones s'opposent au

nom de «Queen Victoria» que le CN propose. Le nom anglais persiste finalement.

66. Levine, *op. cit.*, p. 60.
67. *Ibid.*, p. 34.
68. Dickinson, *op. cit.*, p. 316.
69. Cook, *op. cit.*, p. 155.
70. Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p. 168.
71. Grube, *loc. cit.*, p. 609.
72. Martel, *op. cit.*, p. 140.
73. *Ibid.*, p. 20.
74. Dickinson, *op. cit.*, p. 350.
75. Frenette, *op. cit.*, p. 176.
76. Bourhis, *op. cit.*, p. 35.
77. Levine, *op. cit.*, p. 93.
78. Laurendeau, *loc. cit.*, p. 4.
79. Bastarache, *op. cit.*, p. 36.